

Compte-rendu réunion d'information

'Devenez Famille parrainante de mineurs non accompagnés'

En présence de Marc VOLLE directeur « enfance santé famille » au Département, Mathieu PASCAL directeur de l'association sauvegarde de l'enfance Pluriels, et de différents élus de la région.

Depuis 2014 le département de l'Ardèche accueille des jeunes mineurs non accompagnés. Différents dispositifs existent : maisons d'enfants, internat ou semi-internat, assistants familiaux.

Dans un premier temps, il est procédé à une vérification de la minorité et de l'isolement : arrivé seul non accompagné sur le département.

L'ANEF (Association Nationale d'Entraide Féminine) est chargée d'enregistrer le récit du parcours du jeune. Le temps de cette enquête et de l'évaluation le jeune est hébergé au foyer de l'enfance des primo arrivants.

Le département a donc décidé d'innover et d'enrichir cette palette de dispositifs par un nouveau : **La famille parrainante**. Il a lancé pour se faire un appel d'offre aux associations caritatives du département et a retenu l'Association sauvegarde de l'enfance Pluriels. Celle-ci œuvre depuis plus d'une dizaine d'années dans la protection de l'enfance. Ils accueillent depuis six mois une vingtaine de jeunes mineurs non accompagnés dans un hébergement en semi autonomie.

Deux éducateurs spécialisés vont soutenir le dispositif famille parrainante. Elle pourra être en lien H 24 avec l'association Elle ne sera jamais seule. L'association a la capacité de se déplacer nuit et jour en cas de grande urgence sur tout le département.

Démarche : faire un mail à l'association mna.pluriels@gmail.com

Des membres de l'association vont rencontrer les familles chez elle pour réfléchir ensemble le projet d'accueil. C'est un engagement que prend la famille jusqu'à la majorité du jeune. Souvent quand ils arrivent ils ont entre 15 et 17 ans

A 18 ans une demande de carte de séjour est réalisée, le jeune reste quelques mois encore dans la famille le temps de la réponse. La fin peut être brutale, violente si le jeune n'obtient pas sa carte de séjour. Il faut intégrer cette notion dès le départ dans le projet d'accueil pour pouvoir tous s'y préparer.

L'association étudie actuellement des possibilités de se rapprocher des pays d'origine des jeunes par le biais des OMG pour un retour digne dans leur pays si possible.

Le dossier avec la famille parrainante est préparée avec l'association qui le présentera ensuite au conseil du département qui rendra la décision finale. Les mineurs sont confiés à l'association mais ils sont sous tutelle du département

L'association a le projet de réunir les familles parrainantes une fois par mois pour dialoguer, faire connaissance et pouvoir s'entraider en cas d'absence temporaire d'une famille

L'évaluation est faite dans une idée de compatibilité à trouver entre jeune et famille. Nous ne sommes pas dans un projet d'adoption, mais de démarche citoyenne.

Les jeunes arrivent principalement de Guinée ou du Mali. Ils ont un parcours de migrants avec tout ce que cela comporte comme vécu ! Leur mode de vie est complètement différent du nôtre, ils n'ont pas la même connaissance de l'environnement.

Ils sont accueillis en foyer de l'enfance. Ils ont des cours de FLE (français langue étrangère). Puis ils passent par le CIO pour faire une évaluation succincte de leur niveau scolaire. L'observation qui va être faite dans le foyer déterminera le lieu de son hébergement, du style d'hébergement, cela dépendra également des places disponibles à ce moment là.

Au niveau de la famille, il faut disposer d'une chambre pour le jeune, et avoir une certaine disponibilité pour l'accueil. Des rendez-vous médicaux seront nécessaires : leur état de santé est souvent assez mauvais

Ce dispositif est en construction. C'est un acte citoyen. Cela permet de croiser des cultures.